



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

*Procès-verbal  
Partie 1*



Arles Crau Comarque Montagnette

Envoyé en préfecture le 12/12/2019  
Reçu en préfecture le 12/12/2019  
Affiché le 12/12/2019   
ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_186-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_186 :** Finances / Indemnité de conseil du comptable 2019  
(second, troisième et quatrième trimestres 2019)

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camarque Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue, consisting of the letters 'SLO' in a stylized, bold font.

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_186-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_186 :** Finances / Indemnité de conseil du comptable 2019 (second, troisième et quatrième trimestres 2019)

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.10

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et notamment son article 97 ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

Considérant que l'indemnité de conseil susceptible d'être attribuée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de trésorier municipal est calculée selon l'arrêté susvisé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années ;

Considérant que cette moyenne s'établit à 105 465 491,00 €, le montant maximum de l'indemnité de conseil à verser pour l'année 2019 s'élève à 10 874,31 € ;

Considérant le changement de comptable en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu la délibération CC2019-092 du 26 juin 2019 décidant l'attribution de l'indemnité de conseil du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 au comptable sortant pour un montant de 2 718,58 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - DÉCIDER** l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100% ;

**2 - PRÉCISER** que le montant de l'indemnité de conseil pour les second, troisième et quatrième trimestres de l'année 2019 s'établit à 8 155,73 € bruts, montant duquel il conviendra de soustraire les prélèvements obligatoires (1%solidarité, CSG et RDS) ;

**3 - PRÉCISER** que les crédits sont ouverts au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_187 :** Politique de l'eau / Conventions de gestion de services pour l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par les communes membres

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_187-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

SLO

ID : 013\_241300417-20191211-CC2019\_187-DE

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_187 :** Politique de l'eau / Conventions de gestion de services pour l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par les communes membres

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 5.7

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe);

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu l'article L 2226-1 du CGCT ;

Vu l'article L5215-27 du CGCT qui précise que " la communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ces attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public", dispositions applicables aux communautés d'agglomération, par renvoi de l'article L5216-7-1 du même code.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 portant approbation des statuts de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) ;

Considérant qu'ACCM, en lieu et place de ses communes membres, exercera de plein droit dès le 1er janvier 2020, la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

En application de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à ACCM et l'éventuel transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert, avec notamment l'élaboration de fiches d'impact et la saisine des comités techniques le cas échéant.

Les flux financiers liés à ce transfert seront imputés sur les attributions de compensation ; ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre les communes et ACCM.

Cependant, compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de ces procédures, l'organisation ne sera pas mise en place le 1er janvier 2020, les assemblées délibérantes devant définir sereinement le périmètre d'intervention dans le champ de ces compétences.

De plus, ACCM ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de ces compétences. En effet, le transfert des compétences à ACCM implique la mise en place par ce dernier d'une organisation administrative et opérationnelle complexe.

Dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il apparaît donc nécessaire d'assurer pour cette période transitoire la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, notamment en ce qui concerne les services aux usagers.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre les communes membres et ACCM. À cette fin, il est proposé d'élaborer des conventions de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles les communes membres

assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines et d'autoriser le Président à signer les dites conventions conformément au projet annexé.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** le principe de mise en œuvre de conventions de gestion de services pour l'exercice de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines par chacune des six communes membres.

**2 - AUTORISER** le Président ou son représentant à signer lesdites conventions de gestion conformément au projet annexé à la présente délibération.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_188 :** Aménagement / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues au titre de l'investissement pour des travaux d'économie d'énergie

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, Ayme, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles Ayme)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-Ayme (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI

• Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_188-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_188 :** Aménagement / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues au titre de l'investissement pour des travaux d'économie d'énergie

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.8

Vu l'article L 5216-5 VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) d'accompagner les communes dans leurs efforts sur la thématique de la transition énergétique ;

Vu la demande de fonds de concours en date du 11 octobre 2019 formulée par la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues au titre de la transition énergétique ;

Considérant les dépenses d'investissement engagées par la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues dans le cadre de la transition énergétique ;

Considérant qu'ACCM propose de contribuer aux dépenses d'investissement de travaux en accordant à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues un fonds de concours de 14 157,10 € au titre de l'année 2019.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** l'attribution par ACCM, d'un fonds de concours à la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues d'un montant de 14 157,10 € au titre de 2019 ;

**2 - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 12/12/2019  
Reçu en préfecture le 12/12/2019  
Affiché le 12/12/2019   
ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_189-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_189 :** Aménagement / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Boulbon au titre de l'investissement pour des travaux d'économie d'énergie

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS



Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

SLO

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_189-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_189 :** Aménagement / Attribution d'un fonds de concours à la commune de Boulbon au titre de l'investissement pour des travaux d'économie d'énergie

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.8

Vu l'article L 5216-5 VI du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) d'accompagner les communes dans leurs efforts sur la thématique de la transition énergétique ;

Vu la demande de fonds de concours en date du 15 novembre 2019 formulée par la commune de Boulbon au titre de la transition énergétique ;

Considérant les dépenses d'investissement engagées par la commune de Boulbon dans le cadre de la transition énergétique ;

Considérant qu'ACCM propose de contribuer aux dépenses d'investissement de travaux en accordant à la commune de Boulbon un fonds de concours de 32 994,00 € au titre de l'année 2019.

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** l'attribution par ACCM, d'un fonds de concours à la commune de Boulbon d'un montant de 32 994,00 € au titre de 2019 ;

**2 - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_190 :** Finances / Budget principal - Votes par anticipation 2020

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019
Reçu en préfecture le 12/12/2019
Affiché le 12/12/2019 
ID : 013_241300417_20191211_CC2019_180-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_190 :** Finances / Budget principal - Votes par anticipation 2020

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

L'article L.1612-1 du CGCT permet l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sous réserve de l'adoption d'une délibération précisant le montant et l'affectation des crédits.

Certains chantiers débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020 et, de ce fait, les travaux feront l'objet d'un règlement dès le début de l'exercice 2020 avant même le vote du budget principal pour 2020.

Par ailleurs, certaines opérations, dont le financement était assuré sur l'exercice 2019 (par emprunt et certaines subventions) n'ont pas pu être engagées avant la clôture des opérations budgétaires d'investissement.

Ces opérations listées ci-dessous doivent connaître un début d'exécution dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Votes par anticipation Budget principal 2020	
nom opération	Montant
Subv d'équipement Marais de viqueirat	40 000
<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>40 000</b>
Licence Geoxalis SIG	2 880
AMO élaboration schéma directeur cyclable	40 000
Logiciels	5 000
<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>47 880</b>
Acquisition de véhicules	80 000
Mobilier	25 000
Installation bornes électriques	10 000
Matériel Informatique	20 000
Aménagement Numérique	120 000
Travaux locaux DMA à DGST	200 000
Eclairage public (PA 2014 54 par variab)	33 000
DI divers (géolocal®-amélioration réseau)	10 000
Travaux géoréférencement	3 000
fourreaux FO travX coordonnés	13 000
Renouv matériel station pluvial ZI NOrd	12 000
Tavaux divers zones	80 000
Mise normes signalis® horiz et verticale	12 000
Voirie toutes zones	50 000
Renouv matériel DI SMC	12 000
BOM GNV	260 000
Station de lavage DMA	60 000
Conteneurs enterrés trinquetteille	25 000
Composteurs	30 000
Bacs roulants	50 000
Matériel hors bennes	60 000
Matériel outillage atelier DGAST	10 000
Bennes pour déchetterie 8 à 25 m3	20 000
acquisition 54 rue Maréchal Gafeni	600 000
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>1 795 000</b>

Plan actions RÉVIER diag territorial	60 000
Travaux plovial	200 000
La Thamière - défense incendie	7 000
Requartir ZI nord av Libération	20 000
Réfect chaussée espace EDI	20 000
Réfection sortie poids lourds ch temple	50 000
Déchèterie Tinguetotte	300 000
Déchèteries - mise en conformité	70 000
Plateforme modulaire déchèterie Nora jex Ségonnaux	50 000
<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>777 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 659 680</b>

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - AUTORISER** Monsieur le Président à engager et à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus, dans l'attente de l'adoption du budget principal 2020 ;

**2 - PRÉCISER** que ces crédits seront inscrits sur l'exercice 2020 au budget principal lors de son adoption.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président**  
**Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 12/12/2019  
Reçu en préfecture le 12/12/2019  
Affiché le 12/12/2019   
ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_191-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_191 :** Finances / Budget annexe de l'eau - votes par anticipation 2020

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

#### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_191-DE



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_191 :** Finances / Budget annexe de l'eau - votes par anticipation 2020

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

L'article L.1612-1 du CGCT permet l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sous réserve de l'adoption d'une délibération précisant le montant et l'affectation des crédits.

Certains chantiers débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020 et, de ce fait, les travaux feront l'objet d'un règlement dès le début de l'exercice 2020 avant même le vote du budget annexe de l'eau pour 2020.

Par ailleurs, certaines opérations, dont le financement était assuré sur l'exercice 2019 (par emprunt et certaines subventions) n'ont pas pu être engagées avant la clôture des opérations budgétaires d'investissement.

Ces opérations listées ci-dessous doivent connaître un début d'exécution dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Vote par anticipation Budget annexe de l'eau 2020	
nom opération	Montant
Travaux sur réseaux Arles	60 000.00
Travaux sur réseaux Boulbon	10 000.00
Travaux sur réseaux SMC	10 000.00
Travaux sur réseaux Tarascon	10 000.00
Travaux sur réseaux SMM	10 000.00
<b>Total ch 21</b>	<b>100 000.00</b>

rue du Soleil SMC	40 000.00
roque d'acier Boulbon	40 000.00
reprise refoul Colombier Boulbon	30 000.00
repérage canalisation SMM	30 000.00
Maillage SMM / Arles	160 000.00
<b>Total ch 23</b>	<b>300 000.00</b>

<b>Totaux</b>	<b>400 000.00</b>
---------------	-------------------

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - AUTORISER** Monsieur le Président à engager et à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus, dans l'attente de l'adoption du budget annexe de l'eau 2020.

**2 - PRÉCISER** que ces crédits seront inscrits sur l'exercice 2020 au budget

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

**SLO**

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_191-DE

annexe de l'eau lors de son adoption.

**Pour (39)** : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_192 :** Finances / Budget annexe de l'assainissement - votes par anticipation 2020

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417\_20191211-CC2019\_192-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_192 :** Finances / Budget annexe de l'assainissement - votes par anticipation 2020

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

L'article L.1612-1 du CGCT permet l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sous réserve de l'adoption d'une délibération précisant le montant et l'affectation des crédits.

Certains chantiers débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020 et, de ce fait, les travaux feront l'objet d'un règlement dès le début de l'exercice 2020 avant même le vote du budget annexe de l'assainissement pour 2020.

Par ailleurs, certaines opérations, dont le financement était assuré sur l'exercice 2019 (par emprunt et certaines subventions) n'ont pas pu être engagées avant la clôture des opérations budgétaires d'investissement.

Ces opérations listées ci-dessous doivent connaître un début d'exécution dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Vote par anticipation Budget annexe de l'assainissement 2020	
nom opération	Montant
réseaux d'assainissement	50 000.00
Achat parcelle STEP Mas Thibert	20 000.00
réseaux d'assainissement Boulbon	5 000.00
réseaux d'assainissement SMC	10 000.00
réseaux d'assainissement Tarascon	10 000.00
réseaux d'assainissement SMM	5 000.00
<b>Total ch 21</b>	<b>100 000.00</b>

Rue du Soleil	30 000.00
Step ville	20 000.00
Avances sur marchés	50 000.00
PR Roquette	300 000.00
<b>Total ch 23</b>	<b>400 000.00</b>

<b>Totaux</b>	<b>500 000.00</b>
---------------	-------------------

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - AUTORISER** Monsieur le Président à engager et à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus, dans l'attente de l'adoption du budget annexe de l'assainissement 2020 ;

**2 - PRÉCISER** que ces crédits seront inscrits sur l'exercice 2020 au budget annexe de l'assainissement lors de son adoption.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

SLO

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_193-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_193 :** Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain - votes par anticipation 2020

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

#### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_193-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_193 :** Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain - votes par anticipation 2020

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

L'article L.1612-1 du CGCT permet l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, sous réserve de l'adoption d'une délibération précisant le montant et l'affectation des crédits.

Certains chantiers débuteront dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2020 et, de ce fait, les travaux feront l'objet d'un règlement dès le début de l'exercice 2020 avant même le vote du budget annexe du réseau de transport urbain pour 2020.

Par ailleurs, certaines opérations, dont le financement était assuré sur l'exercice 2019 (par emprunt et certaines subventions) n'ont pas pu être engagées avant la clôture des opérations budgétaires d'investissement.

Ces opérations listées ci-dessous doivent connaître un début d'exécution dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Votes par anticipation Budget transports 2020	
nom opération	Montant
Travaux accessibilité point d'arrêts	190 000
Matériel billettique	4 100
Mobilier urbain transport	4 500
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>198 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>198 600</b>

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - AUTORISER** Monsieur le Président à engager et à liquider les dépenses d'investissement listées ci-dessus, dans l'attente de l'adoption du budget annexe du réseau de transport urbain 2020.

**2 - PRÉCISER** que ces crédits seront inscrits sur l'exercice 2020 au budget annexe du réseau de transport urbain lors de son adoption.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

Envoyé en préfecture le 12/12/2019  
Reçu en préfecture le 12/12/2019  
Affiché le 12/12/2019   
ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_193-DE

**Le Président  
Claude VULPIAN**

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_194 :** Finances / budget principal - autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

### Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI

- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

SLO

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_194-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_194 :** Finances / budget principal - autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L .2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage des Bouches-du-Rhône, révisé en janvier 2012, prévoit notamment la création d'une aire d'accueil de 20 à 25 places à réaliser sur la commune de Saint-Martin-de-Crau. Cette réalisation permettra de continuer la mise en conformité de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) aux prescriptions du schéma, notamment en régularisant l'aire d'accueil non réglementaire déjà existante.

Vu la délibération n°2016-220 du 15 décembre 2016 adoptant le contrat départemental de développement et d'aménagement 2017-2019 et prévoyant le financement du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Martin-de-Crau par le conseil départemental des Bouches du Rhône ;

Vu les décisions du Président d'ACCM n° 2018-114 du 28 juin 2018 et n° 2019-239 du 21 novembre 2019 qui sollicitent les subventions correspondantes à cette opération, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

	<b>DEPENSES HT</b>	<b>DEPENSES TTC</b>
<b>Travaux</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>1 080 000,00 €</b>
<b>Honoraires (AMO, maîtrise d'œuvre, divers)</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>

	<b>RECETTES</b>	<b>%</b>
<b>Conseil départemental</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>60,00%</b>
<b>Caisse allocations familiales</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>5,00%</b>
<b>Sous total subventions</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>65,00%</b>
<b>Sous total ACCM</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>35,00%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

A noter que la ville de Saint-Martin-de-Crau met à disposition le terrain pour une valeur patrimoniale de 8 589 €.

Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette action sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement, selon la répartition suivante :

AP aire d'accueil des gens du voyage Saint-Martin-de-Crau	Total	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Dépenses TTC	1 200 000 €	300 000 €	700 000 €	200 000 €
Recettes	650 000 €	162 500 €	379 167 €	108 333 €
dt département	600 000 €	150 000 €	350 000 €	100 000 €
dt CAF	50 000 €	12 500 €	29 167 €	8 333 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**ARTICLE UNIQUE - ADOPTER** l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_195 :** Économie / pôle Entreprendre au Village d'entreprises : Avenant à la convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Initiative Pays d'Arles pour la Fabrique à Entreprendre

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, Ayme, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles Ayme)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-Ayme (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI

- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

SLO

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_195-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_195 :** Économie / pôle Entreprendre au Village d'entreprises : Avenant à la convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association Initiative Pays d'Arles pour la Fabrique à Entreprendre

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'ACCM n°2018-143 du 26 septembre 2018 relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'ACCM n° 2019-134 du 25 septembre 2019 relative au soutien à Initiative Pays d'Arles (IPA) pour la mise en oeuvre de "la Fabrique"

Considérant l'engagement prioritaire d'ACCM en faveur du développement économique visant à réduire le nombre de demandeurs d'emploi ;

Considérant la convention partenariale triennale (2018-2020) entre ACCM et IPA portant sur l'accompagnement à la mise en oeuvre de « la Fabrique » ;

L'association IPA porte l'émergence d'une « Fabrique à Entreprendre », labellisée par la Caisse des dépôts et consignations, au sein du Village d'entreprises. L'objectif de ce dispositif est de tester, accompagner, financer, héberger et développer les projets d'entreprises dans une logique d'espace de coworking, de mutualisation des ressources et des experts. Ce nouvel outil contribue à renforcer l'attractivité du Village d'entreprises et son positionnement en tant que pôle entreprendre de notre territoire.

IPA sollicite un accompagnement complémentaire d'ACCM pour 2019, pour soutenir le démarrage de cet outil, à hauteur de 10 000 euros.

### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1 - APPROUVER** le contenu de l'avenant à la convention de partenariat 2019 avec IPA ;

**2 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 10 000 € à IPA pour soutenir la mise en oeuvre de « la Fabrique » ;

**3 - AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA,  
SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET  
REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_195-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_196 :** Économie / Avenant n°3 relatif au Festival ON 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue, consisting of the letters 'SLO' in a stylized, bold font.

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_196-DE



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019****CC2019\_196 :** Économie / Avenant n°3 relatif au Festival ON 2019Rapporteur : David GRZYBNomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-006 du 25 janvier 2017 de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) relative à la définition de l'intérêt communautaire;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018-143 du 26 septembre 2018 d'ACCM relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-073 du 3 avril 2019 d'ACCM relative à la validation de la candidature de l'association Face B et à l'attribution d'une subvention pour l'organisation du festival ON 2019 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-080 du 15 mai 2019 d'ACCM relative à la modification par avenant de l'article 5 de la convention de partenariat avec l'association Face B, qui précise les modalités de versement de la subvention ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-136 du 25 septembre 2019 d'ACCM relative à l'avenant n°2 et à la modification de la délibération 2019-80 du 15 mai 2019 relative au Festival ON 2019 ;

Considérant la réussite de l'édition 2019 avec plus de 25 000 participants contre (environ 12 000) en 2018 ;

Considérant la demande de subvention complémentaire de l'association face B afin d'équilibrer son budget pour l'édition 2019.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association face B ;

**2 - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, l'avenant n° 3 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_196-DE

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_197 :** Économie / soutien à l'antenne d'Arles de l'université Aix Marseille formation Administration des Institutions Culturelles - attribution de subvention 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013 241300417-20191211-CC2019\_197-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_197 :** Économie / soutien à l'antenne d'Arles de l'université Aix Marseille formation Administration des Institutions Culturelles - attribution de subvention 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-006 du 25 janvier 2017 de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'engagement d'ACCM en faveur du développement économique local visant à diminuer le nombre de demandeurs d'emploi ;

ACCM est très engagée dans le soutien à la filière des industries culturelles, véritable vivier d'entreprises d'innovation et de créativité. L'université d'Aix Marseille est présente sur Arles depuis 2002, grâce à la formation universitaire professionnalisée administration des institutions culturelles (FUP AIC). Les diplômés sont les futurs gestionnaires des institutions culturelles telles que, pour notre territoire, les rencontres d'Arles, le théâtre, etc.

Fidéliser les diplômés des écoles de prestige est un enjeu économique affirmé. ACCM souhaite donc les inciter à choisir notre territoire pour développer leur projet.

Dans le cadre de leur formation, les étudiants de la FUP AIC sont confrontés aux réalités de la création. Aussi, l'antenne universitaire d'Arles a sollicité ACCM pour soutenir un test grandeur nature de ce qu'ils seront amenés à gérer dans leur univers professionnel : participer à une galerie itinérante.

La Galerie Itinérante de la FUP AIC, créée en 2001, organise de manière innovante et partenariale des expositions d'art contemporain accompagnées de lectures, concerts, prestations chorégraphiques, conférences, colloques à Arles, à Aix-en-Provence, Marseille et dans tous lieux associés. Elle renforce le rôle décisif joué par la FUP AIC dans la transmission du savoir artistique et culturel au sein de l'Université d'Aix-Marseille (AMU) et auprès de la société civile.

Les objectifs pour 2019 sont de valoriser le domaine culturel sur le territoire d'Arles, à travers ses deux filières de Master, préparant aux Métiers de la culture exercés respectivement dans *les Collectivités Territoriales, les Associations* et dans *les Industries Culturelles*.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention par ACCM à l'université d'Aix-Marseille et plus particulièrement à son antenne d'Arles FUP AIC, d'un montant de 3 000 € afin de soutenir le projet pédagogique de galerie itinérante ;

**2 - AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM,

BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

 SLO

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_197-DE

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

**MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_198 :** Economie / Octroi d'une subvention à Maximus cup

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS



Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_198-DE



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019****CC2019\_198** : Economie / Octroi d'une subvention à Maximus cupRapporteur : David GRZYBNomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-006 du 25 janvier 2017 de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2018-143 du 26 septembre 2018 d'ACCM relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

La Maximus Cup est un événement qui organise sur trois jours, des animations e-sport autour des jeux vidéos. La première édition 2017 a rassemblé plus de 1 000 personnes ;

Cette année, l'événement se déroule du 6 au 8 décembre 2019, au Palais des congrès d'Arles. Le programme est le suivant :

- Le « Arles business day », organisé le vendredi 6 décembre : conférence, tables rondes et débats sur thématiques « e-sport », rencontres d'affaires.
- Des tournois professionnels, les 7 et 8 décembre 2019.

Parallèlement, des stands d'animation permettent aux visiteurs de découvrir cet univers.

Maximus Cup favorise l'attractivité du territoire grâce au e-sport et promeut les entreprises locales innovantes au niveau national et international, grâce à la notoriété et la visibilité des professionnels de ce domaine. Pour cette édition, 3 000 personnes sont attendues.

Afin de lui donner les moyens de se développer, il est proposé d'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCI PA), un soutien financier de 22 500 € pour la mise en œuvre de la Maximus cup.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

- 1 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 22 500 € à la CCI PA pour la mise en œuvre de la Maximus cup ;
- 2 - AUTORISER** le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;
- 3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_196-DE

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_199 :** Économie / Octroi d'une subvention à la CCI Pays d'Arles pour l'organisation du salon Provence Prestige 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, AYME, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles AYME)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mircille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

#### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI
- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

**SLO**

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_199-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_199 :** Économie / Octroi d'une subvention à la CCI Pays d'Arles pour l'organisation du salon Provence Prestige 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) ;

Vu la délibération n° 2018-143 du conseil communautaire d'ACCM du 26 septembre 2018 relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Considérant l'effort global mené depuis 2016 avec les partenaires locaux, notamment avec la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, pour revitaliser l'activité économique, commerciale, artisanale et touristique du territoire ;

Un des temps forts de la saison automnale du territoire est le salon Provence Prestige qui se déroule fin novembre au Palais des Congrès d'Arles. Ce salon d'une durée de 5 jours est une formidable vitrine du savoir-faire provençal de qualité. Les exposants sont issus du Pays d'Arles et des régions Paca et Occitanie.

En raison des intempéries, le nombre d'entrées a été considérablement réduit d'où une importante perte d'exploitation de l'édition 2019.

A ce titre, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :**

**1 - APPROUVER** l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à la CCI du Pays d'Arles concernant le salon Provence Prestige 2019 ;

**2 - AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) consists of the letters 'SLO' in a stylized, blue, italicized font.

ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_199-DE

## Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

### MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

**CC2019\_200 :** Économie / Octroi d'une subvention à l'Association d'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 4 décembre 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AMSELEM, AMY, Ayme, BERNOT, BONO, BOUALEM, CARGNINO, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, GRZYB, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

#### Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Hamina AFKIR (pouvoir donné à Hervé SCHIAVETTI)
- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Serge BERTHOMIEU (pouvoir donné à Gilles Ayme)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Monsieur Roland CHASSAIN (pouvoir donné à Bernard DUPONT)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)
- Madame Mireille HENRY (pouvoir donné à Myriam CELLARIER)
- Madame Nathalie MACCHI-Ayme (pouvoir donné à Jacky PICQUET)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Claude VULPIAN)
- Monsieur Roland PORTELA (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)

#### Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Jean BERNABE
- Madame Nadine CATHALA
- Monsieur Pierre CHENEL
- Madame Michelle FERRER
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Madame Martine GONNET
- Monsieur Nicolas JUAN
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT
- Monsieur Christian MOURISARD
- Monsieur Mohamed RAFAI

- Madame Florence RIVAS

Envoyé en préfecture le 12/12/2019  
Reçu en préfecture le 12/12/2019  
Affiché le 12/12/2019   
ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_200-DE

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur Cyril JUGLARET remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Cyril JUGLARET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**CC2019\_200 :** Économie / Octroi d'une subvention à l'Association d'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 2018-143 du conseil communautaire d'ACCM du 26 septembre 2018 relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Considérant l'engagement d'ACCM dans le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) créatrice d'emplois sur le territoire.

L'Association d'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté (AEEC) du Pays d'Arles est née il y a plus de vingt ans, à l'initiative d'un groupe d'enseignants raphélois afin d'offrir aux élèves une autre approche de l'éducation au territoire. Labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Rhône-Pays d'Arles en 2005, l'association n'a cessé depuis sa création de développer ses activités, son territoire d'action, ses compétences et ses domaines d'intervention : programmation grand public, création d'un réseau professionnel autour du Rhône Méridional, formations, accompagnement de dynamique locale... ;

Considérant les demandes de subvention pour les actions suivantes :

- Étude-action pour le développement d'une offre d'écotourisme fluvial : 5 000 € sur un budget total de 55 560 €
- Colloque « Penser et vivre le fleuve en période de changement climatique » : 2 000 € sur un budget total de 40 200 €
- Action « Pour une agriculture saine pour tous » : 5 000 € sur un budget total de 20 000 €
- Action « Média citoyen » : 5 000 € sur un budget total de 15 000 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention par ACCM à l'association AEEC du Pays d'Arles, labellisée CPIE Rhône-Pays d'Arles, d'un montant de 17 000 € afin de soutenir les projets cités ;

**2 - AUTORISER** le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

**3 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**Pour (39) :** Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BONO, BOUALEM, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE

CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, GRZYB, HENRY, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président  
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 013-241300417-20191211-CC2019\_200-DE